

LES CARNETS DU TEMPS

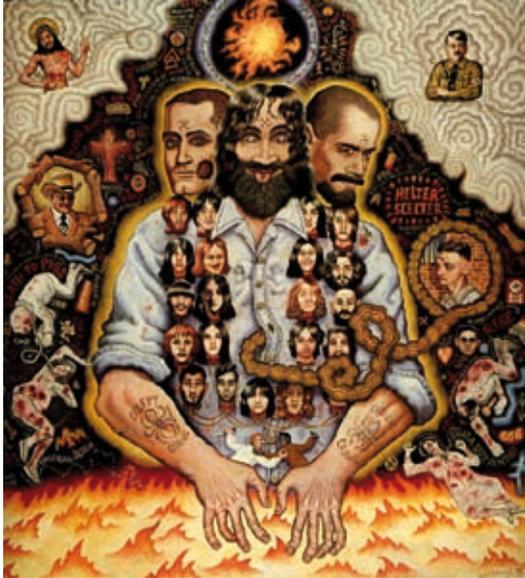
Mensuel d'information culturelle du jeune officier



- ▶ 2010, plus, ou moins d'armes nucléaires ?
- ▶ Le droit aérien
- ▶ Newton



Enseignement militaire supérieur Air



Portrait de Charles Manson par Joe Coleman.

Préface

La pleine participation de la France à la structure militaire de l'OTAN représente, entre autres, un défi pour le personnel concerné. Après les transformations effectuées dans le cadre d'*Air 2010* et les réformes de grande ampleur lancées à l'été 2008, l'aptitude à s'adapter à un environnement qui continue d'évoluer dans un monde toujours plus complexe demeure une nécessité permanente.

S'adapter au milieu est une des qualités fondamentales du chef militaire, qualité qui demande ouverture d'esprit, honnêteté intellectuelle et courage des remises en question, mais ne peut s'affirmer que sur la base de vastes connaissances. C'est ce à quoi le Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air) souhaite contribuer au travers des *Carnets du Temps*, en apportant une matière riche et variée visant à affermir la culture générale des capitaines du *xxi^e* siècle. En effet, il faut rester convaincu que « ...*la véritable école du commandement est la culture générale...* » (général de Gaulle : *Vers l'armée de métier*).

Les Carnets du Temps poursuivent ainsi leur objectif d'apporter aux jeunes officiers que vous êtes un fonds culturel indispensable, constitué de trois cents idées maîtresses relevant de onze domaines majeurs. Pour ce faire, le CEMS Air est aidé par un comité pédagogique composé de personnalités éminentes des mondes académique, diplomatique, universitaire et de la Défense qu'il convient ici de remercier pour leur précieuse contribution.

Je ne peux que vous encourager à lire régulièrement cette publication, à laquelle le Centre d'études stratégiques aérospatiales (CESA) participe pour une large part, qui vous aidera à façonner vous-même les outils dont vous aurez besoin pour faire face aux situations complexes d'un monde toujours incertain.

Colonel Carlos Martinez,
commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur Air



John Warden et la théorie des cinq cercles

Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)
1 place Joffre, 75700 PARIS
SP 07

Directeur de la publication :
Col Carlos Martinez

Rédacteur en chef :
Cdt Corinne Robillart

Rédacteur en chef adjoint :
Slt Gaëlle Vigy

Rédacteurs du CESA :
Adc Sylvaine Thébault (R)
Adc Jean-Paul Talimi
Sgc Fanny Coffin
Sgc Cassandre Gruyer

Soutien technique :
Cne Denis Poucet
Slt Alexandre Schmitt

Maquette :
M. Emmanuel Batisse
M. Philippe Bucher
Clc Zita Martins Nunes
Cal Stéphanie Moulinou

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la
bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre
Cal Julien Biguine
Cal Tatiana Romany

Correspondance :
CEMS Air - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

Impression :
BA 721 Rochefort
Tirage 4 500 exemplaires

Les opinions émises dans les
articles n'engagent que la
responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
ISSN 1769-4752

Relations internationales

2010, plus, ou moins d'armes nucléaires?..... 4

Économie

La tentation protectionniste..... 6

Stratégie

John Warden, de la théorie à la pratique 8

Philosophie

Popper et la quête scientifique..... 10

Géopolitique

Quelle géopolitique pour l'Union européenne ? 12

Histoire de l'aéronautique et de l'espace

Les bombardements stratégiques
sur le Japon 1944-1945 14

Droit et institutions

Le droit aérien 16

Sciences

Newton 18

Histoire

1966 : le retrait de la France du commandement
intégré de l'OTAN 20

Pensée politique

Les jeux transpolitiques instables 22

La bibliothèque essentielle

Sophocle - *Antigone* (vers 441 av. J.-C.) 24

Arts

Joe Coleman 26

Au fil de la plume 28

2010, plus, ou moins d'armes nucléaires ?

Les événements de 2009 laisseraient penser qu'une nucléarisation de la planète est de plus en plus probable tant l'Iran joue au chat et à la souris avec la communauté internationale. Au-delà du cas iranien, c'est bien le phénomène de la prolifération qui cristallise toutes les craintes pour la sécurité internationale.

La prolifération a-t-elle toujours été une source d'instabilité ?

Initialement, lorsque le traité de non-prolifération (TNP) entra en vigueur en 1970, seuls les cinq grands du Conseil de sécurité de l'ONU étaient autorisés à garder l'arme nucléaire, et tout État tentant de se la procurer devenait hors la loi. Pour autant, Israël, l'Inde et le Pakistan s'en sont dotés dans les décennies qui ont suivi. Cette prolifération illégale n'a néanmoins pas mis en péril la sécurité internationale puisque dans les soixante dernières années aucun conflit n'a eu lieu entre les puissances nucléaires.

Désormais, depuis la fin de la guerre froide, la prolifération est devenue une réelle menace à la sécurité internationale avec des États cherchant à entrer dans le club nucléaire (Libye, Iran et Corée du Nord, entre autres). S'ils y parvenaient, des acteurs dits « irrationnels », pas nécessairement sensibles à la notion de dissuasion, disposeraient d'une arme de destruction massive. Ainsi, la communauté internationale tente aujourd'hui d'enrayer cette spirale proliférante qui pourrait toucher par effet domino d'autres pays tels que l'Égypte ou l'Arabie Saoudite.

Le traité de non-prolifération est-il encore un instrument efficace pour lutter contre la prolifération ?

Le TNP a depuis sa création comme priorité d'interdire aux États de développer des programmes nucléaires militaires, (le nucléaire civil restant autorisé). Or, comme on vient de le voir, cela n'a pas empêché certains États de disposer de l'arme nucléaire sans qu'il puisse les en empêcher. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), son bras armé, reste encore aujourd'hui impuissante face aux provocations de l'Iran.



La négociation du traité de non-prolifération des armes nucléaires s'est achevée en 1968. Photo prise le 1^{er} juillet 1968 avec l'ambassadeur des États-Unis L. Thompson (à gauche) qui signe le traité à Moscou avec le ministre soviétique des affaires étrangères Andreï Gromyko.

Mais le TNP repose sur un deuxième pilier fondamental, celui du désarmement. Et certains États, au premier rang desquels les États-Unis, croient aujourd'hui au lien de cause à effet entre désarmement et non-prolifération. Ainsi, Barack Obama dans son discours de Prague en avril 2009 a affirmé « *clairement et avec conviction l'engagement de l'Amérique à rechercher la paix et la sécurité dans le monde sans armes nucléaires* ». Ce discours fut suivi d'engagement puisque le président américain a présidé, le 24 septembre 2009, une réunion exceptionnelle du Conseil de sécurité de l'ONU durant laquelle a été adoptée à l'unanimité la résolution 1887. Cette résolution énumère différentes mesures pour l'instauration d'un monde dénucléarisé. Autrement dit, les puissances nucléaires devraient montrer l'exemple aux États proliférants en réduisant elles-mêmes leur propre arsenal nucléaire.

La France partage-t-elle la même vision d'un monde plus sûr sans armes nucléaires ?

Bien au contraire, Nicolas Sarkozy refuse d'établir un lien entre désarmement nucléaire et lutte contre la prolifération. En effet, la France n'imagine pas un seul instant abandonner son armement nucléaire tant la force de dissuasion reste au cœur de la stratégie de défense. Ainsi, le président Sarkozy s'est réapproprié la fonction stratégique « dissuasion » dans son discours de Cherbourg en mars 2006, avant qu'elle ne soit également réaffirmée dans le *Livre blanc sur la Défense et la sécurité nationale* en juin 2008. Autrement dit, les autorités françaises ne croient pas au désarmement par l'exemple. Ce n'est pas parce que les pays dotés de l'arme nucléaire réduiront leurs arsenaux que l'on atténuera les risques de prolifération.

La position de la France peut-elle changer d'ici à la renégociation du TNP en mai 2010 ?

En matière de désarmement nucléaire, vraisemblablement pas, d'autant que la France a déjà montré l'exemple depuis la fin de la guerre froide. Elle a en effet réduit son arsenal et ses moyens de lancement (avec la suppression du Plateau d'Albion), a accepté le traité sur l'interdiction des essais nucléaires (TICE) après sa dernière campagne d'essais en Polynésie française en 1995, et arrêté la production de matières fissiles à des fins militaires. Elle peut donc légitimement rester en position d'attente et observer les progrès qui auront lieu ces prochains mois entre Russes et Américains dans le cadre de la renégociation du traité START.

Sous la haute direction de monsieur André Lewin, ambassadeur de France

La tentation protectionniste

Le protectionnisme économique est constitué par l'ensemble des mesures visant à protéger la production d'un pays contre la concurrence étrangère. On distingue le protectionnisme tarifaire du protectionnisme non tarifaire, le premier utilisant les droits de douane pour augmenter le prix intérieur des biens importés, tandis que le second emploie des moyens d'action sur la disponibilité des produits étrangers (quotas, licences d'importation, restrictions volontaires etc.). Le protectionnisme peut revêtir aussi des formes indirectes, environnementale, sociale ou monétaire *via* la dévaluation de la monnaie.

Les pratiques protectionnistes s'appuient sur des théories et notamment sur celle de Friedrich List (1789-1846), économiste allemand, qui a développé la thèse du « **protectionnisme éducateur** ». Pour atteindre le libre échange, on peut user de manière temporaire du protectionnisme éducateur : dans un pays où il existe des industries naissantes, le libre échange aurait pour conséquence de ne pas les rendre compétitives, elles ne pourraient pas prendre de maturité. En conséquence, on prend des mesures pour les protéger : mise en place de tarifs douaniers sur les importations de façon à favoriser l'achat de productions locales. Mais cela ne peut être que transitoire et ces mesures doivent disparaître au moment de la maturité car, si l'on continue de les protéger, des effets pervers surviennent : moins de choix pour le consommateur, l'entreprise ne cherche plus à se développer (car il n'y a pas de concurrence), elle va perdre sa compétitivité. Il y a donc un cercle vicieux.

Les pays qui usent du protectionnisme ne sont pas seulement des pays en voie de développement, donc le protectionnisme éducateur n'est pas le seul argument. Il existe une rhétorique électorale de justification du protectionnisme en tant que garantie de la souveraineté d'un pays, de la protection de l'emploi, de la sauvegarde d'un secteur économique, etc. Les droits de douane apportent des recettes à l'État qui peuvent être redistribuées en faveur d'une catégorie sociale (ex. : agriculteurs), pour soutenir temporairement un pan de l'activité économique d'une région (ex. : sidérurgie) ou accompagner sa reconversion industrielle.

La théorie économique démontre que le protectionnisme entraîne une perte de bien-être pour le consommateur et que surtout il peut développer une économie de rente car, à partir du moment où il existe des barrières, les producteurs internes pratiquent les prix qu'ils veulent et vendent à leurs conditions. Dès lors, la justification du protectionnisme pour une relance de l'activité inté-

rieure afin de lutter contre les délocalisations ne tient pas sur les moyen et long termes. De plus, aux effets négatifs internes s'ajoutent des effets pervers sur le plan externe. Les pays lésés par les mesures protectionnistes exercent des représailles en limitant les importations en provenance du pays protectionniste.

La pratique du protectionnisme se heurte aujourd'hui aux principes de l'Union européenne. De son côté, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) la combat en défendant la multilatéralisation des échanges⁽¹⁾. Il existe également des zones d'accord de libre échange (ZALE) en Asie (l'Association des nations du Sud-Est asiatique, ANSEA), et aux Amériques (l'Accord de libre-échange nord-américain, ALENA, et le Marché commun du Sud, MERCOSUR). Toutefois, la tendance au protectionnisme reste forte et les États, au fur et à mesure de la baisse des tarifs douaniers, mettent en place des mesures non tarifaires sous de multiples formes : barrières sanitaires ou techniques, subventions, ou pratiquent une sous-évaluation de leur monnaie en place... L'extension du nombre d'accords bilatéraux entre pays ou zones limitant le libre échange aux participants à l'accord constitue aussi une atteinte aux principes du multilatéralisme des échanges défendus par l'OMC.

Selon l'OMC, 17 pays appartenant au G20 ont pris des mesures clairement protectionnistes depuis le G20 de Londres en avril 2009 ! À titre d'exemples, les États-Unis ont fait barrage aux pneus chinois et la Chine multiplie les arguties pour conquérir des parts de marché dans le monde. En période de crise, la tentation du protectionnisme monte ; elle peut aggraver la crise comme dans les années trente. S'ajoute actuellement aux arguments en sa faveur la dimension des décalages économiques et sociaux entre pays développés et émergents. La meilleure défense pour les pays développés reste cependant l'attaque, à commencer par la consolidation de leur tissu industriel, quitte à jouer discrètement, dans certains cas face aux formes indirectes de protectionnisme, la préférence nationale.



Siège de l'OMC à Genève.

DR

1. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 54, février 2009, *L'Organisation mondiale du commerce*.

Sous la haute direction de madame Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

John Warden, de la théorie à la pratique

Pour Warden, en matière stratégique, l'introduction de la théorie des cinq cercles n'est pas nouvelle. Ce qui l'est, en revanche, c'est la perception de ces centres, comme étant vulnérables plutôt que comme éléments de force, et la possibilité de les atteindre grâce à l'arme aérienne. Warden propose de rechercher la paralysie stratégique de l'autre camp par le biais d'« attaques parallèles ».⁽¹⁾

Si Warden rejoint donc Boyd⁽²⁾ en plaçant la paralysie stratégique de l'adversaire comme objectif ultime à atteindre, il s'en éloigne en adoptant une logique plus physique et plus pratique. Les deux Américains retiennent donc la même voie stratégique, celle de la « paralysie mentale » de l'adversaire, mais Boyd envisage des moyens attaquant l'aptitude de son ennemi à penser le combat, tandis que Warden veut s'en prendre à sa capacité d'action qu'il définit comme le produit de sa force physique et de son moral. Estimant que le premier facteur du produit est à la fois plus quantifiable et plus identifiable que le second, il préconise de le privilégier en tant qu'objectif à attaquer. **C'est donc plutôt par défaut de moyens disponibles que par réelle divergence de fond que Warden se démarque de Boyd.**

John Warden aura l'occasion de mettre en pratique ses idées lors de la première guerre du Golfe. Il conçoit, en effet, un plan d'attaque de l'Irak, connu sous le nom d'*Instant Thunder*, dont l'objet est la paralysie stratégique par la neutralisation de ses capacités de commandement et de communication. *Instant Thunder* sera la matrice de la phase stratégique d'un plan d'ensemble plus vaste comprenant d'autres phases à vocation plus tactique comme l'appui des forces terrestres ou la diminution du potentiel terrestre irakien. La guerre du Golfe constitue ainsi « *un cas de validation par l'expérience d'une théorie déjà existante* », comme l'affirmait John Warden. En effet, ces 100 heures de combats terrestres succédant à 43 jours d'opérations aériennes ont suffi pour atteindre les buts de guerre fixés initialement. Cette brièveté des combats terrestres, historiquement inédite, fut obtenue grâce à une action aérienne ayant au préalable réduit l'Irak à un pays privé de son « système nerveux central » et, en conséquence, incapable de la moindre action militaire d'envergure. Il s'agit bien là du schéma envisagé par Warden.

Malgré ce succès, et celui de la campagne aérienne de 1999 menée contre la Serbie selon la même méthode, les critiques envers Warden ne manquèrent pas. On lui reproche une modélisation trop simpliste de l'ennemi et une

vision de la paralysie stratégique trop axée sur sa dimension physique. Sa théorie est avant tout adaptée à l'attaque d'organisations hiérarchisées et centralisées, mais face à une structure où l'autorité est plus diluée elle apparaît moins pertinente.

Warden ne nie pas que son modèle puisse apparaître comme simpliste, mais il précise qu'il ne s'agit que d'une première étape dans la réflexion qui doit conduire à l'action militaire. Le modèle des cinq cercles se veut donc générateur d'une impulsion initiale et surtout permet une grande réactivité.

Le caractère universel du modèle des cinq cercles peut, certes, être mis en cause ; toutefois, force est de constater qu'il couvre de très nombreux cas pour lesquels il offre une approche à la fois pertinente et pragmatique. Le maréchal Bugeaud résume ce qui peut être dit de la pensée de Warden et de ses détracteurs : « À la guerre, il y a des principes, mais il y en a peu. » John Warden n'a jamais prétendu autre chose.

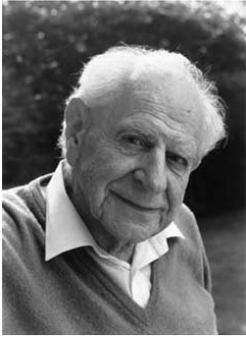
La guerre du Golfe apparaît comme une mise en application quasi parfaite des idées de Warden, la campagne aérienne menée par l'OTAN contre la Serbie fournit un éclairage complet sur leur portée à la fois par l'exemple et le contre-exemple. Une analyse de l'opération *Allied Force* montre que deux phases très contrastées se sont succédé : la première, en contradiction avec la pensée de Warden, a pu faire croire un moment à l'inefficacité de l'arme aérienne ; la seconde, dont on connaît l'issue magistrale, est en cohérence avec ses écrits et il ne la renierait certainement pas. Avant la crise dans les Balkans, Warden, en posant les linéaments d'une théorie pour l'emploi de l'arme aérienne, identifiait d'une manière synthétique les trois étapes à suivre successivement avant tout engagement aérien. En premier lieu, il insiste sur la nécessité d'identifier les buts politiques à atteindre, puis de déterminer la stratégie militaire la plus adaptée pour les atteindre (les voies), avant de recourir au modèle des cinq cercles pour mener des attaques parallèles sur les centres de gravité de l'ennemi, au premier rang desquels figure sa capacité de décision (les moyens). Le moins que l'on puisse constater est que la première partie d'*Allied Force* n'a pas été conçue et menée selon cette vision⁽³⁾.

1. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 65.

2. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 37.

3. *Penser les Ailes françaises* n° 9.

Popper et la quête scientifique



DR

La pensée contemporaine a effectué une véritable révolution cognitive, remettant en cause le principe de certitude jadis attaché aux théories scientifiques et re-définissant une conception universelle et immuable de la vérité, héritée de la philosophie cartésienne, et qui prévalut durant plusieurs siècles.

Ainsi Einstein bouleversa notre représentation de l'espace et du temps, en révélant que ceux-ci ne sauraient être des données objectives et absolues (comme c'était le cas dans les systèmes copernicien et newtonien par exemple). Bien au contraire, il s'agirait de notions relatives, dépendant tout à la fois du sujet qui les observe et de l'environnement spécifique dans lequel ce dernier évolue. Les fondateurs de la physique quantique (Planck, Schrödinger) modifièrent également notre représentation binaire du réel, fondée sur le principe aristotélicien de non-contradiction⁽¹⁾, en avançant l'idée que les propriétés attribuées aux choses seraient déterminées par les paramètres que l'homme prend en considération lorsqu'il les analyse, et par les instruments à l'aide desquels il les mesure.

Le philosophe britannique Karl Popper (1902-1994) s'inscrit dans une approche similaire si l'on considère que ses réflexions ont provoqué une importante crise épistémologique. Ladite crise prend sa source dans un refus, déjà amorcé par l'empiriste anglais Hume, des méthodes inductives (établissant des lois générales à partir de l'observation de cas particuliers). Faisant preuve d'un esprit critique total et s'engageant dans une logique d'incertitude généralisée, Popper n'admet pas le postulat selon lequel, dans des conditions identiques, les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets.

Influencé par Russel et Wittgenstein, l'auteur de *La Logique de la découverte scientifique* (1934) et de *La Quête inachevée* (1974), titre révélateur, souligne que la science procède selon une démarche dialectique, émettant des conjectures qu'elle soumet à l'épreuve de l'expérimentation et qu'elle tente ensuite de réfuter, en les confrontant à de nouveaux outils de contrôle et hypothèses de recherche. L'originalité du rationalisme popperien est d'avoir pris le contre-pied des définitions communément admises : ainsi il fait reposer la scientificité d'une théorie sur sa réfutabilité plutôt que sur sa vérifiabi-

lité. Cette distinction lui permet notamment d'exclure du champ scientifique des disciplines telles que la métaphysique ou encore la psychanalyse, que l'expérience ne peut guère invalider.

Le concept de falsifiabilité occupe une place centrale dans l'œuvre de Karl Popper. Étant potentiellement réfutables, les théories scientifiques sont marquées par une validité toute provisoire. Elles ne sont considérées comme vraies que parce qu'elles n'ont pas encore été invalidées.

Philosophe non idéaliste, Popper considère qu'il existe une réalité objective, extérieure à la conscience humaine, mais que celle-ci n'est jamais parfaitement appréhendée par l'esprit. À l'instar de la « chose en soi » kantienne, ou « *noumène* », elle demeure inaccessible en son essence. La connaissance subjective consiste à tenter de s'adapter, toujours le plus précisément et fidèlement possible, à cette réalité qui, en affectant nos sens, produit en nous des représentations. Il s'ensuit donc que la vérité est une correspondance entre la pensée et le monde phénoménal. Il s'ensuit également que la notion de déterminisme, postulant que les croyances et les arguments humains sont conditionnés par des structures physiques, apparaît vide de sens pour Popper, l'homme créant puis abandonnant librement ses théories interprétatives dans sa quête infinie mais progressive du savoir.

La réflexion de Popper marqua durablement la philosophie des sciences. De nombreux penseurs s'appuyèrent sur ses apports pour en développer les intuitions mais aussi, parfois, pour s'en servir de repoussoir. Inspiré par ses travaux, Thomas Kuhn avança l'idée que plusieurs modèles scientifiques sont possibles pour interpréter un même phénomène et que tous peuvent être également vrais, en tant que grilles de lecture, et quand bien même leurs postulats de base seraient contradictoires (la lumière considérée comme phénomène ondulatoire et/ou corpusculaire, par exemple). Reposant sur des référents différents, ces modèles scientifiques, désignés sous le nom de paradigmes, sont donc incommensurables (système copernicien et système einsteinien, par exemple).

1. Principe logique qui n'admet pas qu'une chose puisse posséder des propriétés contradictoires (juste et injuste par exemple).

Sous la haute direction de madame Martine Méheut, présidente de l'Association européenne des enseignants

Quelle géopolitique pour l'Union européenne ?

L'entrée en vigueur récente du traité de Lisbonne et la nomination d'un président permanent du Conseil européen⁽¹⁾ et d'un haut représentant de l'Union européenne (UE) pour les affaires étrangères et la politique de sécurité⁽²⁾ marquent l'ouverture d'une nouvelle page pour l'Europe. Avec cette nouvelle étape d'intégration institutionnelle, l'UE essaye, malgré de nombreuses contraintes et limites, de dépasser ses objectifs initiaux de paix et de réconciliation pour enfin devenir une réelle puissance géopolitique.

L'Union européenne, qui rencontre des difficultés intrinsèques de définition d'une géopolitique, pourra-t-elle alors dépasser celles-ci pour mener une géopolitique d'un nouveau genre ?

L'Europe est polynucléaire, polycentrique et possède plusieurs centres géo-historiques et civilisationnels⁽³⁾.

Ces facteurs compliquent la définition d'une géopolitique dans un espace complexe, en évolution et aux réalités nationales multiples. L'Europe est une notion géographique sans frontière avec l'Asie et une notion historique aux frontières changeantes. Elle ne peut donc se définir uniquement par ses frontières. De même, l'Europe regroupe de nombreux peuples aux différents langages, pays et intérêts nationaux, différentes histoires et sphères d'influence politique et culturelle, qui rendent extrêmement difficile la définition d'une géopolitique commune. Face à cette originalité et à ces nombreux facteurs, comment est-il alors possible de penser l'Europe présente et future et d'en tirer une géopolitique ?

La naissance d'une géopolitique européenne s'est faite sur les cendres de la Vieille Europe et c'est à partir de cette expérience qu'une nouvelle conscience européenne est née.

Les objectifs initiaux de la construction européenne ont d'abord été de réconcilier les nations européennes querelleuses, puis d'étendre la démocratie au moyen de l'adhésion à une Union européenne investie d'une mission de diplomatie transformationnelle.

Le projet européen se fonde historiquement sur le refus même de la puissance⁽⁴⁾. L'UE ne sera donc probablement pas une grande puissance au sens d'un ensemble politico-militaire capable de faire jeu égal avec les USA ; elle souhaite plutôt participer à la mise en place de normes venant organiser le monde.

Par ailleurs, l'existence toujours marquée de réalités et de géopolitiques nationales rend complexe la définition d'une géopolitique européenne cohérente, comme le montre la superposition de politiques étrangères et de géopolitiques nationales et européennes.

Les difficultés de définition et de mise en œuvre d'une géopolitique tiennent aussi dans les deux représentations géopolitiques de l'Europe qui s'affrontent et marquent durablement les institutions, qui apparaissent donc affaiblies :

- une entité fortement intégrée fondée sur une unité historique et géoculturelle, dépassant les rivalités entre nations, dont le moteur est le couple franco-allemand et dont l'ambition est de réaliser une Europe puissante dans un monde multi-polaire ;

- une entité faisant coopérer avec méthode des peuples différents, centrée sur un scénario géo-économique avec une aire d'intérêts européens privilégiant des politiques renforcées de voisinages sans adhésion et des formes de partenariat privilégié dont l'ambition est de s'intégrer dans un bloc transatlantique.

Cette non-volonté de puissance originelle et la faiblesse des institutions apparaissent clairement dans l'analyse de la Politique étrangère de sécurité et de défense (PESD).

À ce jour, si les progrès de la PESD sont sensibles et réels⁽⁵⁾, pour autant cette Europe de la défense montre certaines limites en termes de capacités militaires. L'UE ne peut mener de façon autonome que des opérations modestes.

Cette faiblesse provient de l'absence d'une politique étrangère européenne cohérente, si difficile à définir, et de la volonté des États de limiter leur ambition collective dans le domaine de la défense et de la sécurité. C'est bien l'OTAN qui reste le garant de la sécurité collective de l'Europe.

L'Europe géopolitique semble prendre un nouvel élan avec le traité de Lisbonne. Cependant, construire une géopolitique *sui generis* européenne s'avère difficile et probablement voué à rester limité comme le montrent la nomination de personnages de peu d'envergure politique aux postes de président du Conseil européen et de haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, ainsi que l'absence d'un véritable corps diplomatique européen, encore au stade de la réflexion.

1. Herman Van Rompuy.

2. Lady Catherine Ashton.

3. Jacques Attali, *Une brève histoire de l'avenir*, Fayard, 2009

4. Zaki Laïdi, *La norme sans la force. L'énigme de la puissance européenne*, Paris, Presses de Sciences po, 2005. Deuxième édition 2008

5. L'Union européenne mène actuellement 9 opérations, dont 2 militaires et 7 civiles.

Sous la haute direction de monsieur André Lewin, ambassadeur de France

Les bombardements stratégiques sur le Japon 1944-1945

De juin 1944 à août 1945, les forces aériennes américaines, qui ne sont pas encore US Air Force, mais US Army Air Forces (c'est-à-dire qu'elles dépendent institutionnellement de l'armée de terre), mènent une immense offensive stratégique sur les îles métropolitaines japonaises. Cette entreprise suscite aujourd'hui encore des polémiques et des controverses d'importance, en ce sens qu'elle pose des questions de première grandeur : de quel poids a-t-elle pesé politiquement et militairement parlant dans la défaite de l'Empire nippon ? l'armée aérienne a-t-elle été près de gagner la guerre à elle seule dans ce cas précis, validant les théories chères à Douhet ?

Le poids politique et militaire de l'offensive aérienne stratégique

La décision d'attaquer le Japon par la voie des airs est d'abord un acte éminemment politique. Le président Roosevelt, depuis le raid de Doolittle sur Tokyo, en avril 1942, s'en montre un fervent partisan. Il y discerne d'abord l'opportunité de frapper la population nipponne, de lui faire sentir le poids de la guerre. Frapper le cœur de l'empire du Soleil levant s'identifie aussi, à ses yeux, à un acte de politique étrangère, un signe fort de soutien de la part de la puissante Amérique à l'allié chinois quelque peu défaillant, Tchang Kai Chek. Aussi le locataire de la Maison-Blanche s'inquiète-t-il régulièrement de l'avancement du programme du bombardier stratégique *Boeing B-29*, fer de lance de cette entreprise, et du moment auquel il pourra être mis en service pour remplir son office.

L'intérêt affirmé des plus hautes autorités du pays pèse d'un poids non négligeable sur la politique militaire. Pressé par le président, le général Arnold, chef des US Army Air Forces, monte une première action depuis le territoire chinois, l'opération *Matterhorn*. Les *B-29* sont engagés sur la Mandchourie, Formose et le Japon à partir de 1944, mais les distances à franchir sont bien trop élevées, les résultats décevants et les pertes très lourdes. Ce n'est qu'à partir de l'automne,



DR

Le 9 mars 1945, 279 *B-29* emportant chacun entre 6 et 8 tonnes de bombes incendiaires, ont dévasté Tokyo. La ville a été incendiée sur plus de 40 km², soit le quart de sa superficie, et plus de 267 000 édifices ont été détruits. Environ 185 000 Japonais sont morts. Les Américains ont perdu 14 avions.

avec la conquête des îles Mariannes, que les Américains disposent enfin de bases suffisamment proches de Tokyo et des autres villes nippones pour opérer dans de bonnes conditions.

Raids incendiaires de nuit

Les premières attaques depuis cet archipel sont lancées en novembre 1944, mais la doctrine américaine, fondée sur le bombardement de précision d'objectifs industriels à haute altitude, fait faillite. Au commencement de 1945, avec la décision de conduire des raids incendiaires de nuit à basse altitude, l'offensive aérienne sur le Japon prend une ampleur insoupçonnée. À Tokyo, en une seule nuit de mars, 100 000 personnes trouvent la mort et, une à une, jusqu'aux bombardements atomiques d'août, les grandes métropoles et les villes moyennes nippones disparaissent dans un déluge de feu.

À l'issue de la guerre, les *B-29* ont largué 133 000 t de bombes (sur les 145 000 reçues par le Japon) et 900 000 civils ont péri sous les raids de l'aviation, sans parler de 1,3 million de blessés et de millions de délogés. Les agglomérations ont reçu plus de 90 % des bombes lâchées sur le territoire japonais et 69 villes représentant plus de 21 millions d'habitants ont été en partie rayées de la carte. À la grande surprise des aviateurs, l'empire du Soleil levant n'en a pas pour autant capitulé sous le poids écrasant d'une offensive encore inédite dans les annales de la guerre aérienne.

Cette dernière remarque éclaire de façon en tout point remarquable une partie des fondements de l'entreprise. Les responsables des US Army Air Forces ont certainement bombardé le Japon dans le cadre d'une stratégie générale visant à hâter la fin de la guerre. Toutefois, ils ont également pensé qu'ils pourraient arriver à un tel résultat par la seule application de la puissance aérienne, en traduisant les théories de Douhet dans les faits.

Le général Arnold, dans le rapport qu'il fait publier au lendemain des hostilités, insiste avec vigueur sur le fait selon lequel l'aviation a joué un rôle décisif dans la reddition d'août 1945. La réalité est à l'évidence bien plus complexe. La puissance nipponne a été abattue par l'emploi conjugué d'un certain nombre de moyens militaires dont les forces aériennes stratégiques américaines ne sont qu'un des éléments. Sans doute, plus qu'en Europe, l'idée d'une indépendance prochaine fondée sur la recherche d'une victoire par la seule arme aérienne a-t-elle conduit en permanence la politique des US Army Air Forces à l'égard du problème japonais.

Le droit aérien

La première guerre mondiale va considérablement développer l'aviation et favoriser l'émergence de règles spécifiques à ce nouveau transport. Le droit aérien apparaît comme un droit composite, constitué de sources très variées mais présentant curieusement une certaine unité.

Lors du développement du transport aérien, dans les années 1920, les États ont ressenti le besoin d'en codifier les règles de fonctionnement, sur le plan international, sous forme d'un certain nombre de règles mutuellement adoptées entre eux et acceptées de façon consensuelle. Ces règles ont constitué, au fil des ans, le droit du transport, international et national.

Le droit aérien est une des composantes du droit du transport : il englobe les normes juridiques de la navigation aérienne et en régit l'organisation dans toutes ses dimensions (aérodromes, routes aériennes, personnel de navigation). Il définit le statut juridique de l'aéronef et les règles relatives à son milieu naturel, l'air. Enfin, il traite de la responsabilité des dommages causés aux tiers par les aéronefs.

1) Le cadre international du droit aérien

Le droit aérien s'est rapidement développé sur le plan international en raison de la nature même des activités aériennes, transfrontalières par essence. Les textes formant le droit aérien international sont de deux sortes : d'une part des normes de droit public et d'autre part des normes de droit privé.

a) Droit aérien public

Le droit aérien public repose sur des conventions internationales et sur différentes formes de collaboration internationale : il a pour but de régler l'activité aérienne et s'applique tant au fonctionnement technique de l'appareil qu'à son utilisation économique.

La convention de Chicago (1944) représente véritablement la Charte de la navigation civile internationale. Elle crée l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), destinée à promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale.

Le droit aérien public repose aussi sur des accords bilatéraux dont le principal objectif est d'instaurer des libertés commerciales réciproques et de définir des lignes exploitées par les compagnies aériennes. C'est le cas de l'accord des Bermudes en 1946, conclu entre les États-Unis et le Royaume-Uni.

Parmi les autres formes de collaboration internationale créant du droit, la réglementation technique définie par l'OACI constitue une source non négligeable. On peut aussi évoquer la coopération entre compagnies de transport aérien : l'Association internationale du transport aérien (IATA), créée en 1945

à La Havane par les compagnies aériennes, s'efforce, dans le domaine économique et technique, de préciser les conditions de la navigation aérienne ; l'IATA a accompli une œuvre importante en matière de réglementation des tarifs et d'unification du transport des passagers, des bagages et des marchandises.

b) *Droit aérien privé*

Le droit aérien privé a pour but de régler les rapports entre les exploitants et les particuliers : les exploitants regroupent les compagnies de transport aérien, les entreprises de travail aérien et les aéroclubs. Les particuliers se composent des passagers liés par contrat à l'exploitant et des tiers qui sont à la surface du sol. La convention de Varsovie de 1929 constitue l'une des principales sources de droit aérien privé : elle règle les rapports entre les transporteurs et leurs passagers et s'applique à tout transport international de personnes, bagages ou marchandises, effectué par aéronef contre rémunération. Elle est connue pour établir la responsabilité de principe du transporteur : celui-ci est responsable de plein droit des dommages causés pendant la phase aérienne, aux personnes et aux biens transportés, sauf s'ils ne sont pas enregistrés.

Trois conventions concernent par ailleurs les infractions commises dans l'espace aérien. La convention de Tokyo de 1963 consacre l'application de la loi pénale du pavillon sous lequel vole l'aéronef. La convention de La Haye de 1970, traite quant à elle de la piraterie aérienne. Enfin, la convention de Montréal de 1971 concerne la répression d'actes illicites contre la sécurité de l'aviation civile.

2) Le cadre national du droit aérien

Le développement du transport aérien amène les États à réglementer les conditions de la navigation aérienne dans leur territoire. En France le texte de base est la loi du 31 mai 1924 relative à la navigation aérienne. Le *corpus* du droit aérien n'est pas uniquement composé de lois : la diversité des sources (décrets, arrêtés, circulaires...) a suscité des efforts de codification. Ces codes, largement influencés par le droit international, ont pour objet le statut des aéronefs, le statut du personnel navigant, l'organisation du transport aérien, l'exploitation des aérodromes... L'URSS adopte son premier code de navigation intérieure en 1932. Quant aux États-Unis, ils n'auront véritablement un code de navigation aérienne qu'en 1958 avec la publication du *Federal Aviation Act*. De même, la France dispose d'un code de l'aviation civile instauré par la loi du 3 avril 1958.

Les législations nationales ne sont finalement qu'une retranscription en interne du droit aérien international, qui demeure la référence.

Sous la haute direction de monsieur Patrick-Louis Hubert, magistrat consulaire - juge au tribunal de commerce de Paris

Newton

Physicien et mathématicien anglais, Isaac Newton est à l'origine des théories scientifiques qui ont révolutionné la science dans les domaines de l'optique, des mathématiques et de la mécanique classique.

Né en 1642 à Woolsthorpe dans le Nord-Est de l'Angleterre, Newton entre au Trinity College de Cambridge en 1661. Intéressé par l'**astronomie** et les **mathématiques**, il lui manque cependant de nombreuses notions géométriques pour comprendre les travaux de Halley. En 1665, la peste sévit sur l'Angleterre et le contraint à rejoindre sa région natale jusqu'en 1667. Pendant ces deux années de « retraite », Newton va faire ses premiers progrès en mathématiques, en physique et en optique. À partir du tracé des tangentes, il entame l'étude des fonctions dérivables et de leurs dérivées, sur la base des travaux de Fermat⁽¹⁾, puis il classe les cubiques et en donne des tracés corrects avec asymptotes, inflexions et points de rebroussement. À son retour à Cambridge, son génie est détecté par le mathématicien Barrow qui fait connaître ses travaux, l'aide à réussir ses derniers examens universitaires et, en 1669, l'élève succède au maître à la chaire de mathématiques. Il rédige alors un compte rendu sur les fondements du calcul infinitésimal – *De analysis per aequationes infinitas* – qui ne sera publié qu'en 1711.



En 1671, Newton perfectionne le télescope en utilisant comme objectif un miroir sphérique dénué d'aberrations chromatiques⁽²⁾. Encouragé par l'intérêt que lui porte la **Royal Society**⁽⁵⁾ de Londres qui l'accueille l'année suivante, Newton communique pour la première fois les résultats des travaux qu'il a menés lors des deux années à Woolsthorpe. Il prouve alors que **la lumière blanche est en réalité l'addition de lumières colorées**. En 1675, il complète ses travaux sur la lumière en exposant sa **théorie corpusculaire, qui n'aura pas de suite**. Ayant achevé l'essentiel de ses recherches en optique, Newton se désintéresse des sciences. En 1684, Halley vient le consulter à propos des **lois de Kepler** et les réponses de Newton sont si convaincantes que Halley le pousse à publier ses recherches.

En **1687** paraît alors l'œuvre maîtresse de Newton qui marque les débuts de la mathématisation de la physique et le sommet de la pensée newtonienne : *Philosophiæ naturalis principia mathematica*⁽⁴⁾. Cet ouvrage expose entre autres les trois principes fondateurs de la mécanique classique ou **trois lois de Newton** (le **principe d'inertie**, la **relation fondamentale de la dynamique** et le **principe de l'action et de la réaction**) ainsi que la théorie de l'**attraction universelle** illustrée plus tard par la légende de la pomme. Monument de la pensée humaine, des dizaines de théorèmes y sont exposés, montrant la voie pour la recherche du XVIII^e siècle.

En mathématiques, Newton est considéré comme le co-inventeur avec Leibniz du **calcul infinitésimal** (ou **différentiel**) qu'il appelle « **méthode des fluxions** ». Ses réticences à communiquer ses découvertes lui vaudront des conflits en paternité avec Leibniz et Hooke (pour la gravitation universelle).

Après la parution des *Principia*, Newton est nommé représentant de Cambridge à la Chambre des communes, mais il travaille surtout à rassembler ses écrits dans un seul et unique ouvrage. Outre les mathématiques et la physique, en esprit profondément religieux et mystique, il porte un grand intérêt à l'étude de l'alchimie (qui constituera la majorité de ses écrits) et de la théologie (avec une adhésion cachée aux thèses de l'arianisme⁽⁵⁾). En 1692, il est victime de troubles émotionnels graves qui le plongent dans un état de prostration. Anobli en 1705, il meurt en 1727 et est inhumé à l'abbaye de Westminster, aux côtés des rois d'Angleterre. « *Les lois de la nature étaient cachées dans la nuit. Dieu dit : que Newton soit, et la lumière fut* »⁽⁶⁾.



1. Mathématicien français du xvii^e siècle, précurseur dans le calcul différentiel, la géométrie analytique, la théorie des nombres et le calcul des probabilités.
2. Défaut dû à la dispersion d'une lumière complexe qui entraîne l'existence d'une distance focale particulière pour chaque longueur d'onde.
3. Il en devient le président en 1703.
4. Cet ouvrage fut traduit en français par Émilie du Châtelet sous le titre de *Principes mathématiques de la philosophie naturelle*.
5. Courant de pensée dû au théologien de langue grecque Arius (256-336) dont le point central est la nature de la trinité chrétienne. Il défend la position que la divinité du Très-Haut est supérieure à celle de son fils fait homme.
6. Alexander Pope (1688-1744), poète britannique, lors des funérailles de Newton.

Sous la haute direction de monsieur le doyen Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

1966 : le retrait de la France du commandement intégré de l'OTAN

Le 7 mars 1966 le général de Gaulle, président de la République française, adresse à son homologue américain, Lyndon Johnson, une lettre annonçant que la France se retirait du commandement intégré de l'OTAN. Cette décision est l'aboutissement de la politique d'indépendance engagée par le général de Gaulle depuis son retour au pouvoir en 1958.

Les contraintes de l'Alliance atlantique

Créée le 4 avril 1949 à Washington, l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) comprend à l'origine le Canada, les États-Unis et dix pays européens, dont la France. L'Alliance atlantique a pour objectif de préserver la paix en Europe face à la menace soviétique, ainsi que la liberté et la sécurité des pays membres. En cas d'attaque, chacun des États garantit son soutien aux autres. Les soldats français et les moyens engagés dans la structure militaire intégrée de l'OTAN sont placés sous la responsabilité directe du commandement interallié. Les États-Unis sont notamment les seuls maîtres de la décision de déclencher le feu nucléaire. Et, même si la France bénéficie de l'armement et de la logistique américaine, il s'agit d'une aide à double tranchant, comme le montre la crise de Suez en 1956, lorsque Washington impose l'arrêt des opérations militaires franco-britanniques en Égypte.

La politique d'indépendance du général de Gaulle

En 1966, de Gaulle, guidé dans son action par le principe de souveraineté nationale, considère que la France est maintenant en mesure d'agir par elle-même en Europe et dans le monde. Il veut ainsi redonner à la politique de défense française une plus grande autonomie. Plus particulièrement, le Général considère que la France est un allié des États-Unis, mais ne doit pas être son vassal. S'il reconnaît la vertu de l'association d'États dans l'Alliance atlantique, il conteste l'intégration des moyens militaires réalisée par l'OTAN sous commandement américain. Il refuse de confier à d'autres la possibilité d'engager dans une guerre des soldats, des navires et des avions français sans le plein consentement de la France.

En septembre 1958, de Gaulle adresse à Eisenhower et à Harold Mac-Millan – Premier ministre britannique – un mémorandum réclamant une direction tripartite de l'Alliance. Devant le refus anglo-saxon, il décide de

dégager progressivement la France de l'OTAN. Il donne la priorité absolue au programme nucléaire lancé par la IV^e République car, pour lui, la France doit être dotée « *d'une puissance nucléaire telle que nul ne puisse nous attaquer sans risquer d'effroyables blessures* ».

Un retrait continu et progressif

De Gaulle décide de redonner à la France une marge de liberté, sans pour autant la faire sortir du bloc occidental car il sait qu'il devra s'appuyer sur celui-ci en cas d'affrontement entre les deux grandes puissances. Le Général procède par étapes. Le stationnement d'armes atomiques américaines sur le territoire français est interdit en 1961, les unités ramenées d'Algérie en 1962-1963 ne sont pas intégrées dans l'OTAN, les forces navales de l'Atlantique et de la Manche quittent le commandement intégré en 1963. Et, à la fin de l'année 1964, le *Mirage IV*, vecteur aérien de la bombe atomique, entre en service opérationnel.

Le territoire national étant sanctuarisé, la France se retire de la structure militaire intégrée de l'OTAN, ce que de Gaulle annonce le 7 mars 1966 au président Johnson par cette lettre : « *La France considère que les changements accomplis ou en voie de l'être, depuis 1949, (...) ainsi que l'évolution de sa propre situation et de ses propres forces, ne justifient plus (...) les dispositions d'ordre militaire prises après la conclusion de l'alliance. (...) La France se propose de recouvrer sur son territoire l'entier exercice de sa souveraineté, actuellement entamée par la présence permanente d'éléments militaires alliés ou par l'utilisation habituelle qui est faite de son ciel, de cesser sa participation aux commandements "intégrés" et de ne plus mettre de forces à la disposition de l'OTAN. (...)* »

La décision a deux effets : les forces françaises placées sous commandement intégré cesseront de l'être au 1^{er} juillet 1966, et les forces et les organisations de commandement étrangères devront avoir quitté le territoire français avant le 1^{er} avril 1967. La France retrouve ainsi la totale maîtrise d'emploi de ses unités combattantes. Les Américains évacuent 26 000 soldats et 20 installations. Cependant, la France n'a pas l'intention de se retirer de l'Alliance atlantique et veut même y jouer un rôle accru. Le retrait du commandement intégré de l'OTAN est fort mal ressenti par les États-Unis et, sur le moment, la décision gaullienne est critiquée par des responsables politiques et militaires français.

Les jeux transpolitiques instables

Les jeux à deux, trois, quatre polities, d'un côté, et à polities nombreuses, de l'autre, sont intrinsèquement instables, car ils ne réservent aucun point d'équilibre durable. Ils induisent des guerres à mort, dont émerge un vainqueur ultime, qui unifie la transpolitie en une politie.

L'enjeu fondamental de la guerre est, sur le long terme, la vie ou la mort des polities, ce qui fait de la puissance ou de la sécurité les objectifs de toute politique pratiquée sur une transpolitie. Des considérations de théorie des jeux démontrent que, si tels sont les objectifs, le nombre des polities engagées est le facteur déterminant, car, selon ses variations, les stratégies dominantes des joueurs changent et conduisent à des issues distinctes.

Le jeu le plus instable se joue à deux. Appelons-le **dipolaire**. Si une politie l'emporte sur l'autre, elle gagne tout, toute la puissance ou une sécurité entière. Chacune doit postuler que l'autre en est consciente et saisira la première occasion de tout gagner. La situation a trois conséquences imparables. L'une est le soupçon invincible qui corrompt les relations, car aucune assurance réciproque n'abolira jamais le risque mortel qu'il y aurait à faire confiance à l'autre et à se tromper. Ensuite, le jeu étant de tout ou rien, aucune position d'équilibre intermédiaire n'est possible ni ne peut être visée. D'où la troisième conséquence : tôt ou tard, une politie saisira l'occasion d'éliminer l'autre et d'unifier la transpolitie. L'expérience historique révèle que le jeu atteint sa conclusion sur deux ou trois siècles.

Un jeu à trois ou quatre polities conduit à la même issue. En effet, la guerre se joue toujours à deux, de telle sorte que, à trois ou quatre, des coalitions se forment, de deux contre deux, de deux contre un ou de trois contre un. Il en résulte, avec le temps, l'élimination successive d'un puis de deux joueurs, si bien que la dipolarité s'impose finalement. La documentation historique révèle la puissance de la contrainte sur les joueurs, en l'illustrant par les phases finales des grandes unifications impériales sur tous les continents. Le cas de Rome est exemplaire, qui a fini par unifier la péninsule italienne après cinq siècles de conflits généralement dipolaires, avant de l'imposer à la Méditerranée par la médiation d'une confrontation dipolaire avec Carthage, puis à trois ou quatre contre la Macédoine, la Syrie et l'Égypte.

Une transpolitie peut aussi adopter une configuration polypolaire, incluant un grand nombre de joueurs. Combien ? En ces matières, la précision arithmétique n'est pas de mise, mais le seuil est de l'ordre de la dizaine. La situation est tout à fait différente. Chaque politie est impuissante à imposer sa loi aux autres, car la puissance est trop dispersée entre trop de joueurs. La stratégie dominante devrait être celle de la sécurité et du maintien en l'état de la transpolitie. Toutes devraient tomber d'accord, pour s'interdire les agressions et les conquêtes, et s'entendre, pour se coaliser contre les tricheurs. Malheureusement, il est à peu près impossible de fixer des règles du jeu, quand les joueurs sont nombreux, et tout à fait impossible de les faire respecter. En effet, les coûts de coalition étant très élevés, personne ne sait comment réagiront les autres, si une politie devait tomber victime d'une agression. C'est le dilemme des voyageurs dans une rame de métro : si tous se coalisent contre un agresseur, ils gagnent ; si un seul se rebiffe, il court les plus grands risques ; personne ne sachant ce que les autres feront, chacun demeure passif.

Ainsi en va-t-il aussi sur une transpolitie **polypolaire**, mais la conséquence en est très différente. Chaque politie doit calculer qu'elle sera seule en cas d'agression. Plutôt que d'attendre une agression, elle a tout intérêt à attaquer, dès qu'elle se sent en position de force, car elle peut présumer que l'agressé ne trouvera pas de défenseur. Chacune faisant le même calcul, il en résulte un état de guerre permanente et perpétuelle. Dès lors, tous les avantages différentiels, même les plus menus, prennent de l'importance et imposent, de séquence en séquence, des vainqueurs et des vaincus. Le jeu est inexorablement conduit à l'émergence soit d'une politie hégémonique, comme le royaume hova à Madagascar au XVIII^e siècle, soit à un jeu à deux, trois ou quatre, comme au Japon féodal à la fin du XVI^e siècle.

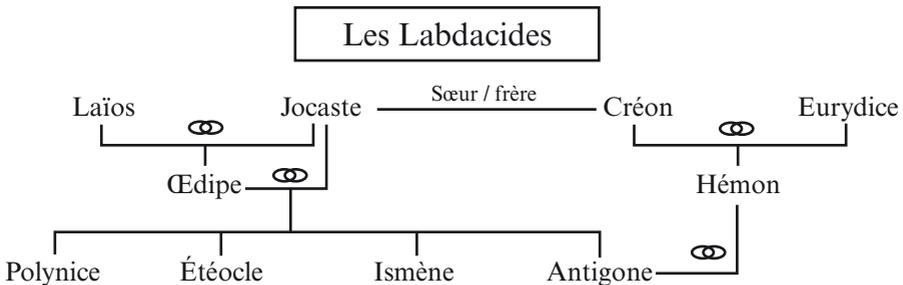
Dans tous les cas, ces jeux instables aboutissent à l'unification de la transpolitie concernée. Selon les dimensions impliquées, on parlera de principauté, de royaume ou d'empire, mais ces mots arbitraires ne doivent pas masquer l'unité de toutes ces expériences, à savoir que toute transpolitie empêchée de trouver un équilibre stable est condamnée à se transformer à terme en une politie.

Sophocle - *Antigone* (vers 441 av. J.-C.)

« *La plus noble figure qui soit apparue sur la terre* ». Hegel

L'intrigue

Polynice, Étéocle, Ismène et Antigone sont les fruits de l'union incestueuse d'Œdipe et Jocaste⁽¹⁾. Héritiers de Thèbes, les fils Polynice et Étéocle doivent se partager le pouvoir à tour de rôle. Le moment venu, Étéocle refuse de laisser le trône à Polynice. Ce dernier revient à la tête des armées d'Argos et entre en guerre contre Thèbes. Les deux frères s'entretuent dans un combat singulier⁽²⁾ et Créon, le nouveau roi de Thèbes et frère de Jocaste, ordonne des funérailles solennelles pour son neveu Étéocle mais interdit l'inhumation de Polynice, considéré comme un traître à la patrie. Seule Antigone décide de donner, au péril de sa vie, une sépulture à Polynice malgré les recommandations d'Ismène qui préfère se plier aux ordres de leur oncle. Furieux, Créon condamne Antigone à être enterrée vivante dans le tombeau familial des Labdacides, où elle se pend. Le fiancé d'Antigone, Hémon, fils de Créon, fou de douleur, se poignarde sur le cadavre de sa bien-aimée, précipitant le suicide de sa mère Eurydice. Face à ce funèbre effet domino, Créon, anéanti, se donne la mort peu après.



Antigone s'inscrit dans la continuité du cycle thébain, après Œdipe roi et Œdipe à Colone, qui raconte le destin tragique du roi Œdipe et de sa descendance. Cette héroïne sophocléenne, sous le joug de la fatalité qui la conduit inéluctablement à la mort, incarne surtout l'engagement jusqu'au sacrifice ultime.

Antigone contre Créon ... la famille contre la patrie

Antigone repose sur la mise en place des termes du tragique des hommes et leur quête d'absolu et d'excès, qui résulte de la dualité entre l'ordre divin et le pouvoir politique des mortels. Antigone incarne la révolte. Étymologiquement,

son prénom signifie « contre sa race ». Elle revendique la supériorité « *des règles inébranlables, venues des dieux* ». Elle n'obéit qu'à un roi, Zeus, et qu'à la loi divine. Antigone est, par sa rébellion et sa piété familiale, celle qui rompt le cycle maudit du complexe d'Œdipe. Son père est en même temps son frère et sa mère Jocaste est aussi sa grand-mère. Sa vie, jalonnée de dévotion, d'errance et de déréliction, sert à l'effet cathartique de la tragédie de par la pitié que ce personnage inspire. De fait, Antigone tient le rôle de purificatrice des péchés de ses aïeux. En effet, elle est la seule de la fratrie qui soutient le père lorsque ce dernier se crève les yeux et se bannit lui-même de Thèbes⁽³⁾ après avoir appris son parricide et son mariage incestueux avec sa mère. Lorsqu'elle revient à Thèbes à la mort d'Œdipe, elle assume la malédiction familiale et sacrifie son individualité pour l'honneur de son sang, « *impleurée, sans amis, privée de chant nuptial, endurant la souffrance* ». Sans descendance, sa condamnation marque la fin des Labdacides : « *Je suis la dernière d'entre eux à descendre, et de la façon de loin la pire, puisque c'est avant d'avoir accompli le lot de ma vie.* »

Créon, lui, représente l'arbitraire de la loi qui donne, selon lui, à chaque citoyen la possibilité de vivre dans l'unité de la cité de Thèbes. La loi domine la famille et la religion. Celui qui s'élève contre l'ordre politique au profit de l'ordre familial doit être mis au ban car il est une menace pour l'intégrité et la sécurité de la cité. Créon considère que la fratrie œdipienne n'est pas politiquement viable, elle est apolitique car fondée sur l'inceste, crime le plus absolu et le plus tabou de toutes les cultures. Antigone paie donc pour les crimes de son père mais sa mort marque aussi la fin de la patrie. Créon, aveuglé par son esprit obtus et par son avidité de pouvoir, précipite la cité tout entière dans un destin tragique. Il n'hésite pas à sacrifier son propre fils Hémon malgré les conseils justes du devin Tirésias, venu annoncer au roi que les dieux désapprouvent son despotisme. Si Œdipe était le meurtrier de son père, Créon est l'assassin de son fils. Dans sa chute, Antigone réussit à pousser Hémon à renier son père et, de fait, à précipiter le suicide de sa mère Eurydice. La malédiction d'Œdipe se gangrène à l'autre branche des Labdacides, car, dans sa volonté de rétablir l'ordre politique contre le désordre familial, Créon anéantit la dynastie et la cité elle-même.

1. Dans *Œdipe roi* de Sophocle, Œdipe tue son père, le roi Laïos, et épouse la reine Jocaste, ignorant qu'elle est sa mère. Lorsqu'ils apprennent la vérité, Œdipe se crève les yeux et Jocaste se suicide.

2. Cf. dans la mythologie grecque, l'épisode de « *la guerre des sept chefs* ».

3. Cf. *Œdipe à Colone*.

Joe Coleman

Fasciné par le *gore* et le monde des *freaks*⁽¹⁾, Joe Coleman se fait le « peintre légiste » de portraits baroques d'anti-héros populaires ou historiques. Inspiré par les *comics*⁽²⁾ de Marvel et les enluminures médiévales, cet artiste extravagant nous plonge dans la contre-culture américaine qui laisse entrevoir un univers inquiétant, parfois dérangeant.

Né en 1955 à Norwalk dans le Connecticut, Joe Coleman est placé à six ans dans une classe spéciale car considéré comme un enfant retardé et tourmenté émotionnellement. Influencé par une éducation catholique, il dessine des saints sanguinolents, torturés, massacrés. À l'âge de dix ans, il reçoit le prix *Lady Bird Johnson* pour son tableau représentant un tas de détritrus. À l'adolescence, il confesse à un prêtre plusieurs meurtres supposés, met le feu à son école et avouera plus tard être l'auteur d'autres incendies. À partir de 1972, à travers le personnage du professeur Mombozoo, Joe soigne sa pyromanie en expérimentant sur son corps la théorie du *Big Bang* dans des « *party explosions* » en se ceinturant de dynamite.

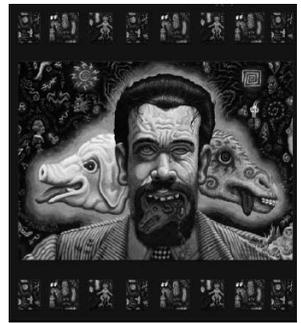
Il arrive à New York à l'âge de vingt ans et fréquente l'École des arts visuels mais décide d'être chauffeur de taxi. En dehors de ses heures de travail, il dessine quelques *comics*, qui influenceront le style de sa peinture, tourne dans les bars avec *The Steel Tips*, un groupe country et punk et s'essaye au cinéma. Il choisit finalement de se consacrer à la peinture et de « disséquer » la condition humaine.

S'inspirant d'artistes comme Francisco Goya, Jérôme Bosch, Pieter Bruegel ou encore James Ensor, Joe Coleman fait revivre, sous ses pinceaux, les légendes des tueurs en série, des gangsters ou des figures historiques de la Bible ou de la Rome antique qui le fascinent. Ne réalisant que deux ou trois tableaux par an, Joe Coleman dessine à l'aide d'une loupe avec une minutie « chirurgicale » et peint, avec une exigence et une patience extrêmes, chaque partie d'un tableau indépendamment l'une de l'autre pour finalement les assembler comme un puzzle. Ses peintures, telles des autopsies picturales, sont riches en détails plus ou moins macabres, rehaussés par des couleurs vives, avec une prédominance du jaune et du rouge (symboles du feu et du sang). En outre, il insère des textes, colle sur les bordures de la toile des petits objets (pansements et pages du Nouveau Testament).

Coleman a ainsi glorifié les plus grands psychopathes de l'histoire et surtout de celle de l'Amérique contemporaine, passant des jeux sanglants du cirque sous le règne de Néron à Carlo Gesualdo, un musicien qui a assassiné par jalousie sa femme et l'amant de celle-ci ; d'Ed Gein, un des plus célèbres tueurs en série américain surnommé « le boucher de Plainfield », à Charles Manson, gourou de la secte « La Famille » qui a massacré la compagne de Roman Polanski et des convives en 1969 ; ou encore Mary Bell, meurtrière à l'âge de onze ans. Son œuvre rend par ailleurs hommage à des personnalités moins désaxées comme John Dillinger, l'ennemi public n° 1 des années 1930, Hank Williams, un musicien rock et country, Indian Larry, un célèbre constructeur et innovateur de *Custom Motorcycles* ou l'actrice Jayne Mansfield, tuée dans un accident de voiture.

Se présentant comme un « pathologiste » plutôt que comme un artiste à proprement parler, Joe Coleman nourrit une profonde fascination pour le bizarre et l'explique par ces mots : « *La raison pour laquelle j'ai contacté et peint des tueurs en série, c'est parce que je pense qu'ils essaient de communiquer. L'acte de poignarder quelqu'un est un acte de communication dans lequel on donne sa douleur directement à l'autre. Le problème, c'est que l'on détruit l'autre personne en même temps qu'on se détruit soi-même. Par conséquent je ne crois pas que ce soit une méthode valable de communication. Mais comment articuler la souffrance ? Pas en chantant du folk, ni en lisant des poèmes. Il faut trouver un moyen d'expression digne de la souffrance.* »

L'appartement de Joe Coleman, qui vit toujours à New York, est à l'image de l'artiste. Entre musée de l'horreur, chambre des tortures et cabinet des curiosités, Joe Coleman amasse des momies, des pièces à conviction récupérées de dossiers criminels, des autographes de tueurs en série, et « veille » sur *Junior*, un fœtus mal formé qu'il conserve dans un bocal de formol.



Portrait du professeur Mombuzzo. DR

1. Personnages grotesques, monstrueux, bizarres.
2. Bande dessinée née aux États-Unis mettant en général en scène des supers-héros (*Superman*, *Spiderman*, *Batman*, les *X-men*, etc.).

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

Faire un acte n'est pas acter !

« Confortée par des décisions actées lors du Grenelle, la secrétaire d'État à l'Écologie semble décidée à ce que la prise en compte de la qualité de l'air intérieur progresse. Restent à déterminer quels seront les moyens financiers qui seront alloués. »

Acter : court, concis, rapide, simple à conjuguer... Ce mot a tout pour plaire, au point d'être utilisé à tout va. Adieu les *valider*, *accorder*, *adopter*, *décider*... Aujourd'hui tout est acté : le projet, la décision, le concept...

Partageant sa racine avec le verbe « agir » ou le mot « acte », il en diffère de par son sens. Apparu au XIII^e siècle comme terme juridique (dater des actes), il réapparaît à la fin du XVIII^e siècle avec le sens de « rédiger un acte ». Aujourd'hui, il revient en force en s'imposant dans tout discours et connaît ainsi une nouvelle jeunesse bien envahissante !

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

Le comité pédagogique

sous le haut patronage du général d'armée aérienne Jean-Paul Paloméros,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Jean-Marc Laurent, *général de division aérienne, secrétaire général du comité pédagogique, et directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.*

Jean Tulard, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

Jean Baechler, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

André Lewin, *ambassadeur de France.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Martine Méheut, *présidente de l'Association européenne des enseignants.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Patrick-Louis Hubert, *magistrat consulaire – juge au tribunal de commerce de Paris.*

Patrick Facon, *directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

François Pernot, *maître de conférences en histoire moderne.*

Hervé Coutau-Bégarie, *directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

Alain Bévillard, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*

Les Carnets du Temps

Centre d'enseignement militaire supérieur Air

1 place Joffre

75700

PARIS SP 07

www.eoaa.air.defense.gouv.fr